

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE MONTBETON
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024**

Nombre de conseillers :

en exercice : 17

quorum : 9

présents : 10

votants : 10

pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montbeton sous la présidence de **Danielle BEDOS**

Date de convocation : 03/12/2024

Présents : MM. BEDOS D, COLMAGRO JF, GRAND P, IZAMBARD E, MAESTRE A, MERLE V, MOULIS C, PADRO D, PECHVERTY G, VALETTE M

Absents excusés : MM. BOUDET AM, COTDELOUP S, DURAND A, JEAN P, OLIVIER-DAUCH MP, RIBEYRON L, WEILL M

Monsieur MOULIS Christian a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Instauration d'une participation au financement des contrats pour le risque prévoyance pour le personnel de la Résidence Pagomal

Les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Dans un but d'intérêt social, la Résidence Pagomal souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte les montants proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05.

Affiché le 19 décembre 2024.

La Présidente



Le secrétaire de séance